

## REUNION DU 18 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le dix huit février, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, CARRE Hyacinthe, ROGER Betty, SOMMERMONT Jean-François, LEVERT Alain, CAILLOU Daniel, JABELIN Nathalie, SOMMERMONT Régis, BOURNAZEL Denise.

Absente excusée : BOUCHER Béatrice, qui a donné pouvoir à M. NAVARRE Maurice.

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 19/11/2008.

### 1. D.G.E. / MISE EN CONFORMITE DU BATIMENT MAIRIE - ECOLE

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération en date du 19 novembre 2008 visant à solliciter une aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement 2009 pour la mise en conformité de l'ensemble de nos bâtiments communaux.

Monsieur le Préfet nous précise dans sa réponse du 26 janvier 2009 que seuls les travaux de mise en conformité de la mairie et de l'école sont éligibles.

Monsieur le Maire propose de déposer à nouveau un dossier limité à ces deux bâtiments dont les coûts des travaux sont les plus importants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le projet de mise aux normes électriques du bâtiment Mairie-Ecole.
- Demande une subvention à l'Etat dans le cadre de la D.G.E. à hauteur de 30% du montant HT de l'opération.
- Arrête le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel H.T. :

- D.G.E. ....	444,22 €	(30%)
- Fonds propres .....	1 036,50 €	(Commune)
-----		
TOTAL .....	1 480,72 €	

- Propose que les travaux soient réalisés au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 si la subvention est accordée.
- Atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à cette opération.

### 2. SUBVENTION / COLUMBARIUM / CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les familles ne sont plus autorisées à recueillir les cendres de leurs défunts après crémation et qu'ainsi elles doivent être déposées dans un caveau ou dans l'urne d'un columbarium.

Or, si le cas ne s'est pas présenté dans notre commune, il serait opportun de confectionner un dossier sur le projet d'acquisition d'un columbarium afin de solliciter les subventions auprès du Conseil Général et dans le cadre de la réserve parlementaire avant de se trouver devant le fait accompli. Ce columbarium serait installé par nos soins au cimetière communal et pourrait être agrémenté d'un jardin du souvenir. Le coût total TTC de l'opération s'élèverait à 2 660 € HT. Le Conseil Général peut aider ce projet à hauteur de 20% du coût HT.

Notre député a présenté un dossier dans le cadre de la réserve parlementaire pour l'obtention de 50% de subvention et notre projet a été retenu pour une subvention de 1 330,00 €.

Par lettre du 20/10/2008, le Conseil Général nous a signifié que notre dossier n'avait pas été retenu, faute de disponibilité budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer le projet au Conseil Général pour une subvention de 20 %. Si la subvention était accordée, les travaux pourraient commencer au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009.

Plan de financement prévisionnel H.T. :

- Conseil Général .....	532,00 €	(20 %)
- Subvention du député ( <i>Acquise</i> )	1 330,00 €	(50 %)
- Fonds propres .....	798,00 €	(Commune)
-----		
TOTAL .....	2 660,00 €	

M. le Maire atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

### **3. CONVENTION AVEC LE B.R.G.M.**

Monsieur le Maire présente le BRGM, établissement public de référence dans le domaine des applications des sciences de la terre. Le BRGM est à la recherche d'un nouveau lieu d'installation d'un piézomètre, afin d'enregistrer les variations de niveau des nappes d'eau. Son choix s'est porté sur le puits communal.

Le BRGM sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour équiper le puits d'un enregistreur de profondeur de la nappe et d'un appareil de télétransmission des données.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le BRGM.

### **4. LE POINT SUR L'URBANISATION**

Monsieur le Maire dresse l'historique de l'urbanisation sur notre commune, de la carte communale à la délivrance des permis de construire qu'il décrit comme un parcours du combattant. Il rappelle l'intérêt d'une urbanisation maîtrisée afin de recueillir des recettes non négligeables et de préserver nos classes scolaires. Les travaux d'extension des réseaux sont réalisés et les permis de construire commencent à nous parvenir avec avis favorable.

Les conventions de préfinancement sont pratiquement toutes signées et permettent ainsi à la Commune, par la P.V.R. (Participation Voies et Réseaux) de ne pas contracter des emprunts trop lourds.

### **5. BILAN DE LA COMMISSION DES TRAVAUX**

Monsieur BARDET Bruno, premier adjoint, dresse le bilan de la commission des travaux. Il décrit les prestations commandées auprès du CAT de Cottenchy qui n'appellent aucun commentaire. Il sollicite ensuite les membres du Conseil afin d'organiser des journées consacrées à des travaux susceptibles d'être réalisés avec l'aide de la population.

Deux journées sont programmées : le 21 février 2009 pour le nettoyage du cimetière et le 14 mars 2009 consacrée autour de la mare communale et à l'entretien du Tour de Ville. Il est décidé également un roulement pour le ramassage des poubelles au cimetière par plusieurs Conseillers Municipaux. La remise en peinture des façades de la Salle des Fêtes pourrait également être réalisée au niveau local et le dossier est en cours de réflexion.

Reste à fixer la date de la « journée fleurissement ».

## **6. EFFACEMENT DES RESEAUX / RUE DE L'ÉGLISE**

Compte tenu de la programmation des travaux fixée à 2010 par le SIVOM de Boves pour la réfection de la chaussée avec bordurage, en étroite collaboration avec le Service de l'Eau et de l'Assainissement d'Amiens Métropole pour l'écoulement des eaux pluviales, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de demander auprès du S.I.E.R. (Syndicat Intercommunal pour l'Energie de la Région du Sud Amiénois) les devis relatifs à l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications pour lesquels le bénéfice d'une subvention à hauteur de 60% peut être allouée si les travaux sont liés à ceux de la voirie, excluant la notion de confort.

## **7. « TOUCHE PAS A MA PICARDIE »**

La « Commission BALLADUR » est actuellement chargée de proposer au Président de la République une nouvelle réforme des collectivités territoriales. Il s'agirait de modifier le mode du scrutin régional et d'établir une confusion entre les régions et les départements. Découpage et fusion de régions sont par ailleurs évoqués. C'est ainsi que des rumeurs persistantes et insistantes font état d'un éclatement de la Picardie, l'Oise étant rattachée à la Région Ile de France, la Somme au Nord Pas de Calais, le sort de l'Aisne reste incertain. Si un tel projet devait aboutir, il serait inacceptable pour l'ensemble des Picards.

Un tel projet ne peut être que combattu tant sur le fond que sur la forme :

- Parce que nous sommes pétris de l'histoire de la Picardie ;
- Parce que nous croyons à la pertinence de ce territoire pour y mener des politiques régionales répondant aux attentes quotidiennes de nos concitoyens et préparant leur avenir ;
- Parce que la disparition de la Picardie reléguerait ses départements au second rang compromettant gravement et d'une manière irréversible leur avenir économique, social et culturel ;
- Parce qu'enfin, on ne touche pas à la destinée d'une communauté sans pour le moins la consulter ;
- C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Grattepanche demande solennellement au Président de la République, à son Gouvernement et à tous ceux qui seraient tentés de brader notre région de ne pas toucher à la Picardie ;

Nous appelons tous les habitants de la commune à se mobiliser, à s'exprimer et à faire savoir par tous les moyens leur attachement à leur Région.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

• *Nuisances olfactives* : Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur le Préfet qui liste les organismes compétents en fonction de la nature des nuisances. Il conviendra dorénavant d'identifier en cas de récurrence l'origine de l'épandage, de recueillir les dates et lieux des nuisances. Notre commune est soumise au programme départemental d'action de protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Les périodes d'épandage et d'enfouissement sont donc de ce fait réglementées et peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires par le Procureur de la République en cas d'infractions relevées par les services de la police de l'eau.

• *Contrôle des points d'eau* : Le Centre de Secours d'Ailly sur Noye a procédé le 20 octobre 2008 à la vérification des hydrants assurant la défense incendie de notre commune. Une seule anomalie a été relevée à l'angle de la rue de Saint-Sauflieu et de la rue principale où l'hydrant est long à vidanger. Monsieur le Maire précise qu'il a informé le Service de l'Eau d'Amiens Métropole auprès duquel il a émis le vœu de signaler au mieux la présence de la borne incendie.

• *Desserte de la commune via Amétis* : En réponse au courrier du 10 octobre 2008, le Directeur Général des Services d'Amiens Métropole nous informe le 21 Novembre 2008 que la desserte des communes périphériques est actuellement à l'étude.

• *Ancienne horloge* : Afin d'exposer l'ancienne horloge mécanique dans notre église ouverte lors des journées du Patrimoine et selon le vœu émis par l'A.S.P.E.G., Monsieur le Maire sollicite Monsieur BARDET Bruno, délégué à la commission culture d'Amiens Métropole afin de recueillir auprès de cette commission un appui technique et éventuellement une subvention selon le coût de l'opération.

• Clôture du terrain de sport : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de réparation de la clôture endommagée suite à une sortie de route d'un véhicule ont été réalisés par la SARL LEMIERE.

• *Forains* : Les forains ont renouvelé l'autorisation de s'installer sur le terrain de sport à l'occasion de la fête locale du 20 au 22 juin 2009. Ils sollicitent également une augmentation de leur subvention. Les Conseillers, après en avoir débattu, décident d'augmenter de 50 euros Monsieur DUPONT (auto-scooter) et de 30 euros Monsieur GHIER (manège enfantin)

• *TADEM* (Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations) : Grâce aux efforts de la Commune en matière d'urbanisme, la TADEM se maintient autour de 2 700 euros depuis 2007.

• *Classe de neige* : Monsieur le Maire, en réponse à la demande d'un parent dont l'enfant est scolarisé dans un collège privé d'Amiens, rappelle que la participation allouée par la Commune était versée à l'origine, à la coopérative scolaire du Collège d'Ailly sur Noye. Pour des raisons de législation, cette aide est maintenant versée directement aux parents. Il rappelle qu'une convention est signée chaque année, entre le collège d'Ailly sur Noye et notre Commune.

Les Membres du Conseil Municipal